



Commune de MILIZAC-GUIPRONVEL

Kumun MILIZAG-GWIPROÑVEL



Madame, Monsieur
les acquéreurs de Keromnès.

Milizac-Guipronvel, le 19 septembre 2017

Aff. suivie par :
Le directeur général des services – Paul CROGUENNEC
mairie@milizac-guipronvel.bzh ☎ : 02 98 07 90 31

Objet: lotissement communal de Keromnès

Madame, Monsieur,

La commune de Milizac-Guipronvel procède actuellement aux travaux d'aménagement du lotissement de Keromnès situé route de Sainte Renan. Cette opération d'extension du bourg, qui pourrait s'étaler jusqu'en 2022, devrait à terme compter 126 lots. Nous engageons par ce courrier la phase de réservation sur 36 lots.

Le conseil municipal a souhaité limiter le prix de vente à 77 € HT/m² (92,40 € TTC/m²) principalement afin de faciliter l'accession à la propriété des ménages qui souhaitent s'installer sur la commune nouvelle.

Suite à la réunion de présentation du projet aux futurs acquéreurs qui s'est tenue en mairie de Milizac aujourd'hui, nous vous rappelons la démarche que nous vous proposons de suivre ensemble.

Après avoir pris connaissance du plan de composition et des fiches de lots qui en définissent les caractéristiques, nous vous invitons à marquer vos préférences sur 3 lots au moyen de la fiche navette ci-jointe à nous retourner pour lundi 2 octobre 2017.

Ces lots sont situés à proximité de la coulée verte, un espace d'agrément, de loisirs et de gestion des eaux pluviales en bordure des limites actuelles du bourg. Les lots de la Tranche 1 sont également voisins d'un espace partagé qui accueillera des espaces verts et/ou des jardins familiaux. En cœur d'îlot, entre la T1 et la T2, Finistère Habitat construira de petits immeubles semi-collectifs (30 logements avec un seul étage).

A partir de votre présélection, nous allons la croiser avec celle des autres demandeurs. Au besoin, si plusieurs demandeurs sollicitent l'attribution du même lot, nous arbitrerons en fonction de l'ancienneté de votre demande au vu de notre fichier de recensement ouvert en 2014.

Puis nous porterons à votre connaissance une proposition d'attribution. Si vous confirmez alors votre choix, nous pourrions alors vous attribuer ce lot par délibération du conseil municipal, puis passer en octobre-novembre à la promesse de vente auprès de l'office notarial de St Renan en vue de la signature de l'acte de propriété à partir de décembre prochain.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute notre considération.



Le Maire

Bernard QUILLEVERE